

Les clapets coupe-feu – en général

1. Introduction
2. Installation
3. Caractéristiques des CCF
4. Documentation technique
5. Déclaration de performances
6. Responsabilités

1. Introduction : Les clapets coupe-feu (CCF) sont nécessaires pour empêcher la propagation du feu et de la fumée par les installations aérauliques. Cette fiche technique résume les informations générales des CCF.

ATTENTION : Les CCF ne peuvent en aucun cas être remplacés par des clapets terminaux pare-flamme car ils n'ont pas la même fonction (DPI AEAI 25-15 ch. 3.8.2 chiffre 4).

2. Installation : Les CCF doivent être placés selon les directives de protection incendie DPI AEAI 25-15. Ils sont généralement placés :

- aux passages des canaux de ventilation à travers les murs coupe-feu, les parois et planchers formant compartiment coupe-feu
- aux limites des compartiments coupe-feu, dans les canaux qui traversent sans ouverture d'autres compartiments coupe-feu et ne présentent pas la résistance au feu exigé

Il existe cependant de nombreuses exceptions, c'est pourquoi il faut se référer aux plans et concept de protection incendie validé par l'établissement cantonal d'assurance et se coordonner avec le responsable de l'assurance qualité en protection incendie du projet (RAQ) communément appelé ingénieur feu.

3. Caractéristiques des CCF : Elles figurent normalement sur l'étiquette apposée sur le CCF. Tout CCF doit avoir une étanchéité (E), une isolation thermique (I) exprimées en minutes et une étanchéité spécifique aux fumées (S). Ces résistances au feu doivent correspondre aux indications du projecteur et du RAQ. La classification est complétée par des indications de pose et de sens d'attaque du feu :

- Un CCF peut être posé à l'horizontale (h_o) ou à la verticale (v_o) (pas en position oblique).
- Le sens d'attaque du feu est défini (in / out) $i \rightarrow o$, $o \rightarrow i$ ou $i \leftrightarrow o$. Lorsqu'un CCF est nécessaire, il faut qu'il résiste au feu des deux côtés (des assouplissements sont possibles mais à discuter avec le RAQ).

Exemple : EI 30 ($v_e i \leftrightarrow o$) S 500 Pa = clapet étanche 30 min, isolant 30 min, pouvant être installé à la verticale uniquement, utilisable dans les deux sens d'attaque du feu, fonctionnant jusqu'à une pression de 500 Pa.

4. Documentation technique : Une documentation technique indique comment installer correctement le CCF. Les indications de montage doivent être respectées sans écart car elles correspondent à des performances testées.

5. Déclaration de performances (déclaration of performance, DoP) : Seuls les CCF ayant obtenu le Certificat de conformité européen (CE) ou ayant obtenu une déclaration de performance de l'AEAI sont autorisés. Le fabricant doit être en mesure de fournir ce document en tout temps.

6. Responsabilités :

- **Le fabricant :** est tenu de respecter la loi sur les produits de constructions. Il est responsable des performances du produit.
- **Le projeteur :** est tenu de planifier l'installation selon le concept de protection incendie établi par le RAQ et selon les DPI AEA1 2015.
- **L'installateur :** est chargé d'installer, conformément aux indications du fabricant, les bons CCF. Il est responsable du montage et du produit utilisé.
- **L'exploitant :** est responsable de l'entretien et de la maintenance des CCF selon les indications du constructeur.